

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à 19 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOUTIER Yvon (*suppléant*) ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à GOUAULT Jacky ; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CALLONNEC Claude à LE CREFF Jacques ; CONNAN Josette à CLEC'H Vincent ; ECHEVEST Yannick à LE FOLL Marie-Françoise ; GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy ; GOUDALLIER Benoît à LE GOFF Philippe ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LE MOIGNE Yvon à SALLIOU Pierre ; PIRIOU Claude à LE BIANIC Yvon ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; TALOC Bruno à BURLLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE MEAUX Vincent.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; DUPONT Frédéric ; KERHERVÉ Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE LAY Tugdual ; LE VAILLANT Gilbert ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; SAMSON-RAOUL Caroline ; VAROQUIER Lydie ; PUILANDRE Elisabeth ; RASLE-ROCHE Morgan.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	52
Procurations	17
Votants	69
Absents	19

DEL2024-12-269

ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTIVITÉ DE RECYCLERIE EXPLOITÉE PAR LA MAISON DE L'ARGOAT SECTEUR GUINGAMP

Il est proposé d'impulser l'activité de recyclerie en accompagnant la Maison de l'Argoat en soutenant la location d'un espace commercial sur le secteur Guingampais.

A ce jour, l'Agglomération ne possède pas d'espace pour répondre à ce besoin. Il est proposé de louer un espace « commercial » afin de leur mettre à disposition pour une durée d'un an renouvelable 2 fois. Ce dispositif permettrait d'accompagner la structure en sécurisant la revente des objets collectés et donc les recettes.

A ce stade, 2 ou 3 espaces commerciaux disponibles sont identifiés sur l'aire Guingampaise (entre 500 et 650 m²), les coûts de location varient entre 82 à 120 € HT/m²/an (entre 40 000 € HT et 75 000 € HT/an).

Les modalités financières de cette mise à disposition restent à déterminer, une rencontre est prévue courant novembre. L'orientation proposée consiste à soutenir cette activité par la biais d'une subvention de fonctionnement, permettant de couvrir une partie du loyer, d'un montant annuel maximum de 40 000 €/an.

Il s'agira de verser cette subvention durant la durée du bail soit 3 ans. Aucune autre subvention de fonctionnement pour cette activité ne sera versée à l'association durant cette période.

Il est nécessaire durant cette période, de conserver les espaces occupés actuellement au sein de l'entrepôt Mazéas afin de continuer à stocker (et valoriser) les objets collectés. Il serait également nécessaire de ne pas reconduire le bail du locataire situé dans la partie « béton » afin de disposer d'espace fiable complémentaire plus adapté.

Vu l'avis favorable de la commission « traitement des déchets et voirie » du 19 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 décembre 2024 ;

Ne prennent pas part au vote Elisabeth PUILLANDRE et Morgan RASLE-ROCHE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide l'accompagnement de l'activité de recyclerie exploitée par la Maison de l'Argoat ;
- Autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 40 000 €/an durant 3 ans permettant à la Maison de l'Argoat de louer un espace commercial adapté sur l'aire Guingampaise ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document ayant trait à cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU